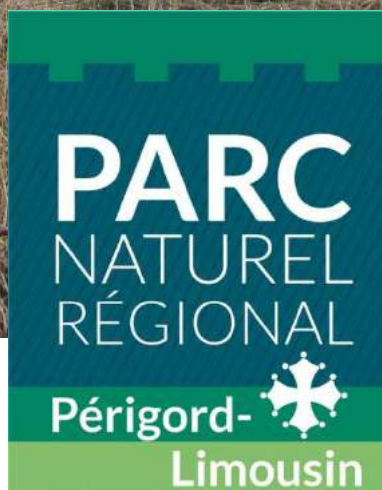


CONVENTION D'ADHESION
au réseau de gestionnaires de zones humides sur le territoire
Périgord-Limousin



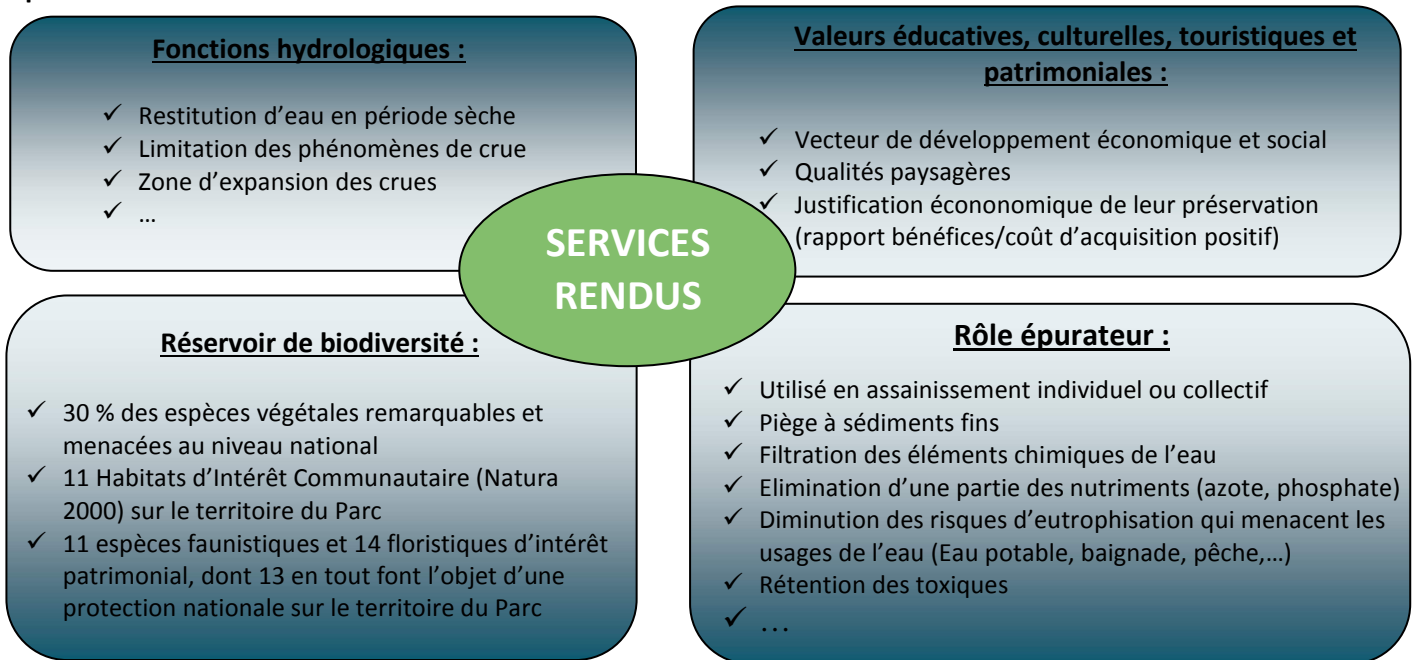
Nom :

Adresse :



Contexte

Les zones humides se définissent comme des zones de transition entre les espaces terrestres et aquatiques. Elles comptent parmi les milieux naturels les plus riches du monde et jouent de multiples rôles qui sont bénéfiques pour l'ensemble de la collectivité :



Un inventaire de ces milieux réalisé en 2005 sur le territoire du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin, a permis de mettre en évidence une grande disparité de superficie et de diversité de ces zones humides, en fonction des différents secteurs géographiques, et notamment entre les parties sédimentaires et granitiques. Au final, 2,54 % du territoire du Parc est couvert par ces milieux humides, soit environ 4 700 ha.

De faible superficie (en moyenne 0,44 ha), ces micros zones humides maillent le territoire de manière assez dense. Ce réseau qui est situé en tête de trois grands bassins versants, joue un rôle de « château d'eau » et garantit la pérennité de la ressource en eau, notamment pour les utilisateurs à l'aval.

De plus, leur diversité écologique en fait une richesse et un atout patrimonial majeur pour le Parc.

Pour toutes ces raisons, le Parc a inscrit dans sa charte, comme axe majeur et incontournable pour l'attractivité et le développement de son territoire, la préservation et la gestion durable des zones humides.

Pour cela, le Parc s'est doté d'une **Cellule d'Assistance Technique à la gestion des Zones Humides (CATZH)**.

La CATZH Adour-Garonne

Faisant suite à l'inventaire des zones humides sur le territoire du Parc, une convention entre l'agence de l'eau Adour-Garonne et le Parc a été signée en 2009 pour la mise en place d'une cellule d'assistance technique zones humides.

La CATZH Loire-Bretagne

Afin d'étendre cette action sur le bassin de l'agence de l'Eau Loire Bretagne, le Parc s'est engagé dans le Contrat Territorial Milieux Aquatiques de la Vienne médiane, auprès du Syndicat Mixte Vienne-Gorre à partir de 2016.

Cette cellule est un outil qui a pour principaux objectifs : d'apporter des conseils techniques auprès de gestionnaires et propriétaires de zones humides, de réaliser des actions d'animation, de sensibilisation et de communication autour de cette problématique et de mobiliser un réseau de gestionnaires de zones humides à l'échelle du territoire. Ce dernier point, qui donne tout son sens à cette convention, tient un rôle prépondérant pour atteindre les objectifs liés à la préservation de ces milieux.

Par la signature de cette convention, vous devenez acteur de la préservation de vos zones humides et, garant du patrimoine exceptionnellement riche, qui nous a été légué et qu'il est vital que nous transmettions aux générations futures.

Engagement de la CATZH Périgord-Limousin

Par la signature de la présente convention, la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides Périgord-Limousin s'engage **gratuitement** à :

- ✓ Réaliser un diagnostic du site afin de découvrir ou mettre en lumière l'intérêt de la zone humide (hydrologique, faunistique, floristique, ...);
- ✓ Vous rendre un document de gestion présentant le diagnostic du site et énonçant les principes de gestion s'appliquant à la zone humide ;
- ✓ Vous faire bénéficier des expériences engrangées par ce réseau de gestionnaires de milieux humides et des contacts acquis auprès de différents partenaires dans l'objectif de faire aboutir vos projets ;
- ✓ Vous assister dans le montage de dossiers administratifs relatifs à la bonne gestion de ces milieux (demandes de subventions, ...);
- ✓ Faire un suivi de travaux ou apporter un appui technique à leur réalisation dans le cadre d'interventions programmées en collaboration ;
- ✓ Effectuer un bilan annuel sur la gestion de votre site ;
- ✓ Répondre à vos sollicitations dans le cadre de cette convention ;
- ✓ Mettre à votre disposition des documents (plaquettes d'information, fascicules) facilitant une meilleure prise en compte des milieux humides ;
- ✓ Vous informer et inviter à des réunions techniques ;
- ✓ Réaliser des visites techniques sur demande.

Vos engagements

- ✓ Ne pas avoir recours aux pratiques de gestion destructrices du milieu : drainage, assèchement, modification de l'alimentation en eau, remblaiement ou déblaiement, modification de l'usage du sol (boisement, maïs, ...) et méthodes culturales impactantes (utilisation de produits phytosanitaires, labour, ...);
- ✓ Préserver les zones humides qui font l'objet de la souscription à cette convention et figurant sur la carte en annexe ;
- ✓ Respecter les préconisations du document de gestion du site, que vous aurez défini conjointement avec la CATZH Périgord-Limousin ;
- ✓ Consulter la CATZH Périgord-Limousin pour obtenir son aide dans l'élaboration de projets sur le site.
- Accepter que l'animateur de la CATZH PL communique votre nom et vos coordonnées aux autres membres du réseau afin de faciliter et favoriser les échanges entre les adhérents.

Durée et dénonciation de la convention :

- La présente convention est valable pour une durée de un an à compter de la date de la signature. Elle est renouvelable tous les ans par tacite reconduction.
- L'une ou l'autre des deux parties a la possibilité de dénoncer la convention si un des signataires ne respecte pas les engagements sus-visés.

Les personnes soussignées, déclarent avoir pris connaissance des termes de la présente convention, et s'engagent à mettre en œuvre les différentes dispositions de ce document.

Fait en deux exemplaires, à _____, le _____

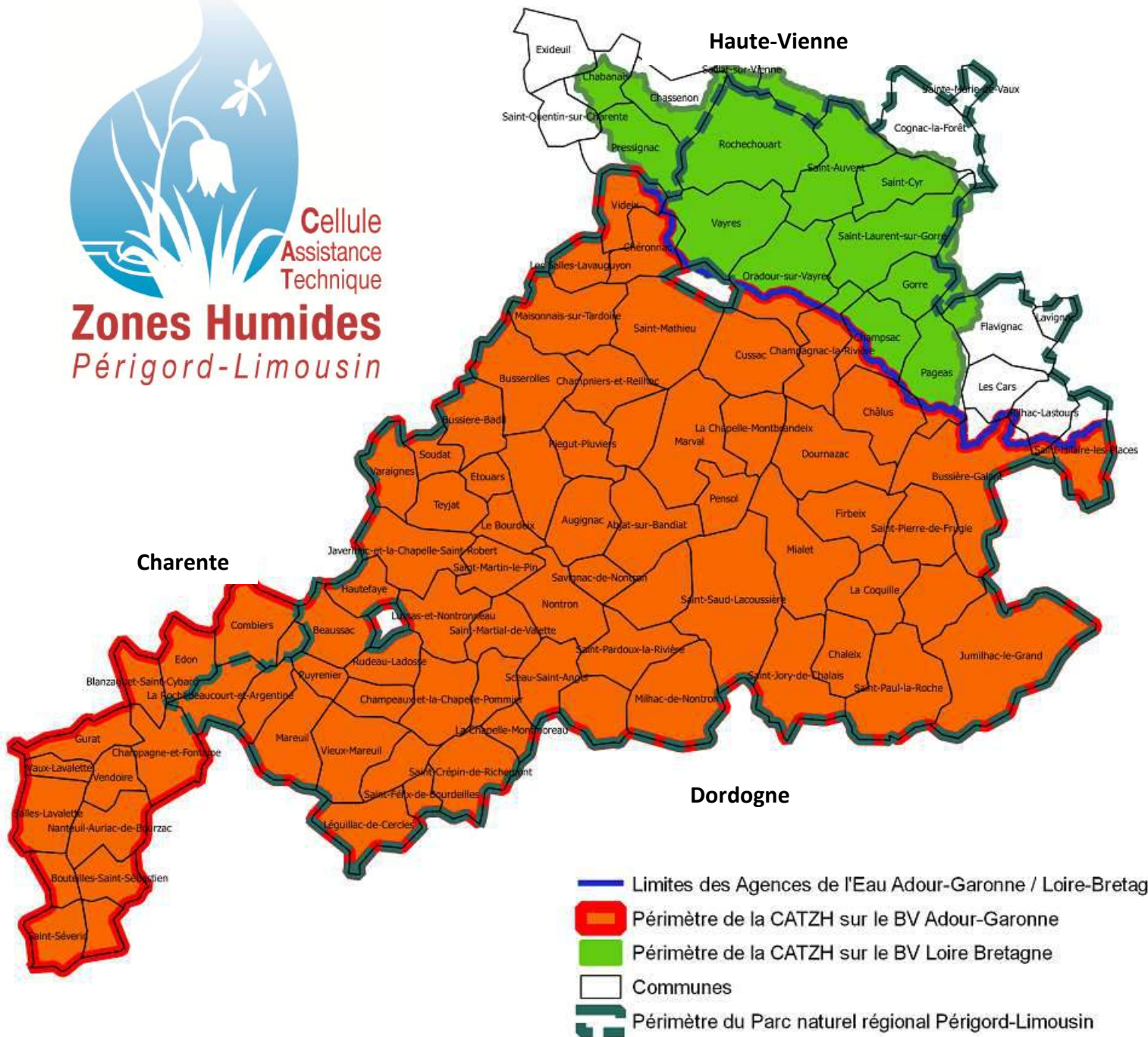
L'adhérent

Le Président du PNR Périgord-Limousin



Cellule
Assistance
Technique

Zones Humides Périgord-Limousin



Réalisation et sources : PnrPL, 2016

Contact :

Guillaume DEYZAC
Cécilia ROUAUD



Parc Naturel Régional Périgord-Limousin

La Barde 24450 La Coquille

Tél : 05 53 55 36 00

Fax : 05 53 55 36 01

Mail : g.deyzac@pnrpl.com; c.rouaud@pnrpl.com